

Programme de la Formation

MARCHÉS PUBLICS: proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des Marchés publics

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des marchés publics

Date(s) : mardi 13 mars 2018

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Avec plus de 120 milliards d'euros de commandes par an, l'État, les organismes territoriaux et les hospitaliers sont le premier client des entreprises. Ils signent des commandes sous forme de marchés publics dans 71% des cas, 87% des montants. Et les TPE/PME en bénéficient aussi puisque qu'en 2008, 35% des marchés publics ont été remportés par des entreprises inférieures à 250 salariés.

Les critères environnementaux sont en train de prendre une place de plus en plus importante au sein des critères ou sous-critères d'attribution des marchés publics et privés

Les critères sociaux, en cette « période de crise et de chômage », sont également de plus en plus prégnants !

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

La vocation de cette formation très opérationnelle est de présenter une approche de Gestion des Critères environnementaux et sociaux, puis d'entrer dans le détail de leurs applications.

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez (FIF PL, Actaliens, etc.)

PUBLIC CIBLE

A tous ceux qui souhaitent progresser dans la gestion des Marchés publics clausés.

Module

Proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des marchés publics

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 13 mars 2018, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

La vocation de cette formation très opérationnelle est de présenter une approche de Gestion des Critères environnementaux et sociaux, puis d'entrer dans le détail de leurs applications.

FORMATEUR(S)

GUILHAMET Cyril

PROGRAMME

1. Rappel sur les marchés publics et les Critères environnementaux et sociaux
 - Place des Critères environnementaux et sociaux dans les Marchés publics
 - Actualités juridiques...

2. CES : comment les anticiper, les proposer
 - Que proposer
 - Comment
 - Que veulent les entités publiques
 - ...

3. CES : comment les appliquer et les suivre
 - Comment formaliser un Marché public clausé
 - Comment le suivre
 - Ce qu'on peut exiger/punir/inciter...

4. CES : Bilans et projections
 - Que faire en plus par rapport aux Critères sociaux et environnementaux...
 - Comment en tirer un bénéfice et profit équitable et économique pour toutes les parties

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44-46 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : MARCHÉS PUBLICS: proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des Marchés publics

Module : Proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des marchés publics

Date(s) : mardi 13 mars 2018, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Date de clôture des inscriptions : 28/02/2018

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FAFIEC
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Proposer et gérer des critères environnementaux et sociaux dans le cadre des marchés publics		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT	200,00 € €
	NON ADHÉRENT	230,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
- 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
- 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
- 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité. La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.